

---

# Annexe au module 2

---

## Questions et critères d'évaluation

Depuis sa création il y a 10 ans, l'ICANN, organisation multipartite à but non lucratif, n'a cessé de promouvoir la concurrence dans le secteur des noms de domaine. La mission première de l'ICANN consiste à élaborer et à gérer des processus garantissant la concurrence et les intérêts des utilisateurs, sans entraver la sécurité ni la stabilité du réseau Internet. Cela inclut l'évaluation et la mise en œuvre de nouveaux gTLD. L'objectif de l'ICANN est de proposer des critères et une évaluation aussi objectifs que possible.

Même si les nouveaux gTLD sont considérés par l'ICANN comme des éléments essentiels au développement de la diversité, de l'innovation et de la concurrence en matière de services d'enregistrement de domaines, il n'en demeure pas moins que la décision de lancer ces nouveaux noms fait l'objet d'un processus de consultation long et détaillé auprès de tous les regroupements de la communauté mondiale d'Internet.

Toute organisation publique ou privée peut demander la création et l'exploitation d'un nouveau gTLD. Cependant, ce processus est bien plus complexe qu'une simple opération d'enregistrement ou d'achat de nom de domaine de second niveau. Il s'agit ici d'évaluer et de sélectionner les candidats capables de gérer un registre, c'est-à-dire de gérer des domaines de premier niveau, comme par exemple, .COM ou .INFO. Les candidats retenus devront remplir un certain nombre de critères techniques et opérationnels répondant au besoin de préservation de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet.

### I. Principes liés aux critères d'évaluation technique et financière des nouveaux gTLD

- Principes de prudence. Cette évaluation constitue la première phase d'un processus continu d'introduction de nouveaux TLD, y compris de noms de domaine internationalisés (IDN). De ce fait, durant cette première phase, les candidats doivent procéder à une analyse approfondie et réfléchie des conditions techniques requises pour pouvoir gérer un registre et du modèle d'entreprise proposé.
- Les critères et l'évaluation doivent être aussi objectifs que possible.
  - Toujours dans un souci d'objectivité, la diversification de l'espace de noms avec différents modèles d'entreprise et différents publics cibles pour le registre figure au rang des principaux enjeux du processus de création de nouveaux TLD. Dans certains cas, les critères qui se disent objectifs mais qui ignorent les différences entre les modèles d'entreprise et les publics cibles des nouveaux registres, auront tendance à générer un processus exclusif. Par exemple, le modèle d'entreprise proposé pour un registre ciblant une petite communauté ne doit pas nécessairement posséder la même robustesse, en termes d'infrastructure technique et organisationnelle, qu'un registre destiné à concurrencer des gTLD de grande envergure. Par conséquent, les critères purement objectifs, tels que l'exigence d'un certain montant de liquidités, n'offrent pas la flexibilité permettant de considérer les différents modèles d'entreprise. Le processus doit fournir un cadre d'évaluation objectif, tout en restant adaptable aux différents modèles soumis par les candidats. Les candidatures seront évaluées dans ce cadre, en fonction des critères définis et selon le modèle proposé.

- Par conséquent, les critères doivent être flexibles, c'est-à-dire capables de s'adapter au plan d'affaire, à condition que ce dernier soit cohérent, et aux variations d'activité.
- Les critères peuvent être objectifs en matière de protection des titulaires de noms de domaine, par exemple :
  - fournir les fonds suffisants à la continuité des activités en cas de dysfonctionnement du registre ;
  - prévoir des plans de secours en cas de dysfonctionnement du registre et des plans de dépôt de données.
- L'évaluation doit atteindre un équilibre entre la définition des compétences techniques et professionnelles requises du candidat pour gérer un registre (dans l'intérêt des titulaires de noms de domaine) et les informations demandées, qui ne doivent pas être aussi détaillées que celles exigées par un capital risquer ni dépendre d'un même jugement. L'ICANN n'a pas pour but d'attester un quelconque succès professionnel, mais plutôt d'encourager l'innovation tout en fournissant certaines garanties aux titulaires de noms de domaine.
- L'ajout de nouveaux registres doit se faire dans le respect de la stabilité et de la sécurité du DNS. Par conséquent, l'ICANN adresse une série de questions au candidat afin de vérifier que ce dernier a bien compris les exigences techniques requises pour la gestion d'un registre. Dans certains cas, l'ICANN pourra demander au candidat de justifier de ses capacités techniques opérationnelles réelles avant de procéder à la délégation. Cette demande est conforme aux conditions actuellement requises par l'ICANN et l'IANA dans le cadre de la délégation de TLD.
- La protection des titulaires de noms de domaine est mise en avant dans les critères comme dans la notation. Par exemple, il peut être demandé au candidat :
  - de prévoir les dispositions nécessaires en cas de problèmes et de dysfonctionnement du registre, notamment par la mise en place des ressources financières requises pour financer la résolution de noms en cours pendant la recherche d'un opérateur de remplacement, ou par l'envoi d'une notification détaillée aux titulaires de noms ;
  - de démontrer sa compréhension des risques professionnels encourus et sa capacité à prévoir de tels risques et à financer certaines protections proposées sur le marché ;
  - de respecter les conditions de stabilité et de sécurité du DNS telles que décrites à la section technique ; et
  - de fournir un accès au plus large éventail de services possible.

## II. *Aspects des questions posées dans le cadre de la candidature et des critères d'évaluation.*

Les questions d'ordre technique et financier ont pour but d'informer et de guider le candidat quant aux différents aspects de la gestion et du fonctionnement d'un registre. L'opérateur de registre aguerri trouvera ces questions plutôt simples, tandis qu'un candidat sans expérience dans le domaine y verra une étape logique du processus de planification.

L'évaluation et la notation (étudiées en détails ci-dessous) se concentreront sur les points suivants :

- Les réponses sont-elles suffisamment développées et précises ? Sont-elles mûrement réfléchies et permettent-elles de procéder à l'évaluation ?
- Démonstration de la capacité à gérer et à financer le registre de manière permanente :
  - Ressources financières suffisantes pour assurer les opérations techniques dans le respect de la stabilité et de la sécurité du DNS et prise en charge des frais estimés ;
  - Aptitude à résister et durabilité face aux variations, anticipation des risques ;
  - Garanties ou autres moyens de financement permettant d'assurer la continuité des activités en cas de dysfonctionnement.
- Démonstration de la capacité du plan technique à fournir des meilleures pratiques pour le registre et l'identification des problèmes susceptibles de compromettre la stabilité et la sécurité du DNS.
- Garantie de l'intégration, de la cohérence et de la compatibilité du plan (les réponses aux questions ne sont pas évaluées individuellement mais comparativement à d'autres) :
  - Les fonds couvrent les dépenses liées aux exigences techniques ;
  - Les fonds couvrent les frais ;
  - Les risques sont identifiés et traités, en fonction d'autres aspects du plan.

## III. *Notation*

### Évaluation

- Les questions, critères, méthodologies de notation et d'évaluation doivent être conformes aux principes décrits plus tôt dans le présent document. À partir de ce principe, des panélistes du monde entier

viendront constituer les panels d'évaluation. La diversité des évaluateurs et l'accès à des experts de chaque région du monde garantiront la prise en compte, dans les évaluations des candidatures, des normes culturelles, techniques et professionnelles de la région d'où proviennent les candidatures.

- Des équipes d'évaluation indépendantes seront constituées selon deux panels indépendants : un chargé d'évaluer les candidatures d'après les critères financiers établis, et l'autre d'après les critères techniques et opérationnels définis. D'après la condition selon laquelle la planification technique et financière doit être parfaitement intégrée, il est vraisemblable qu'une organisation soit amenée à coordonner le transfert d'informations entre les panels. D'autres experts appropriés (p.ex. des domaines technique, juridique, financier, des audits ou des assurances) des régions concernées pourront promulguer leurs conseils, le cas échéant.
- Des précautions seront prises afin de veiller à ce qu'aucun membre des équipes d'évaluation n'ait un intérêt personnel dans un candidat ou une candidature, ni n'entretienne de relations pouvant être considérées comme source réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec ledit candidat ou ladite candidature. Tous les membres ont signé un Accord de confidentialité/non-divulgateion, rédigé spécifiquement pour cet appel d'offres/ce projet.
- Les communications entre les équipes d'évaluation et les candidats se feront via une interface. Une session de communications aura lieu à chaque évaluation et permettra aux panélistes de poser au candidat une série de questions visant à clarifier certains points.
- Confidentialité : L'ICANN publiera les candidatures reçues dès la fin de la période de soumission de candidatures. Ces candidatures contiendront les réponses apportées aux questions ci-après. Toutes les réponses seront publiées, à l'exception des réponses aux questions portant sur les capacités financières du candidat. Les réponses aux questions d'ordre financier resteront confidentielles.

### Notation

- Les réponses seront étudiées à la lumière de chaque critère. Une note sera attribuée conformément au plan de notation défini pour chaque question ou série de questions. Dans la quasi-totalité des cas, 2 points seront attribués aux réponses dépassant les exigences, 1 point sera attribué à celles qui y répondent, tandis que les réponses qui ne rempliront pas les exigences ne recevront aucun point.

- Pour la question de continuité dans le critère financier, 3 points pourront être accordés à un candidat qui fournira, lors de sa candidature, la preuve de ressources financières, quelles qu'elles soient, permettant de garantir la non-interruption des activités du registre en cas de dysfonctionnement interne. Ce point bonus pourra permettre aux candidats obtenant la note de passage minimale pour chaque critère, de valider les critères financiers. L'objectif d'une telle pondération est de récompenser les candidats qui prévoient les dispositions nécessaires afin de garantir la protection des titulaires de noms de domaine, en adoptant notamment des plans d'entreprise relativement risqués.
- 20 questions techniques et opérationnelles ont été formulées. Chaque question est associée à un critère et à une notation. La notation est de 0, 1 ou 2 points, tel que décrit ci-dessus. Deux questions (relatives à la mise en œuvre de DNSSEC et des IDN) sont facultatives. Hormis les questions facultatives, il est à noter que tous les critères techniques et opérationnels doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.
- La note technique totale doit être supérieure ou égale à 20 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation en :
  - obtenant au moins 1 point aux questions facultatives ;
  - obtenant 2 points aux deux dernières questions obligatoires ;
  - totalisant un ensemble de notes élevées et de points obtenus grâce aux questions facultatives.

Cette méthodologie de notation requiert une note minimale de passage pour chaque question et une note moyenne légèrement supérieure à la note minimale de passage de chaque question.

- Les questions financières sont au nombre de 11. Les critères sont répartis en sept groupes et évalués en fonction des notes obtenues grâce aux réponses à une ou plusieurs question(s). Par exemple, la question concernant les coûts de fonctionnement du registre demande au candidat de faire preuve de cohérence entre son plan technique (décrit dans ses réponses aux questions techniques et opérationnelles) et les coûts estimés (définis dans ses réponses aux questions de coût).
- La notation pour chaque critère financier est de 0, 1 ou 2 points, comme décrit ci-dessus, à l'exception de la question de continuité décrite plus haut. Toutes les questions doivent recevoir au moins 1 point pour que la candidature réussisse l'évaluation.

- La note financière totale obtenue sur les sept groupes de critères doit être supérieure ou égale à 9 pour que la candidature soit retenue. Ainsi, le candidat peut réussir l'évaluation s'il obtient :
  - 3 points au critère de continuité ; ou
  - 2 points à l'un des deux critères financiers.
- Les candidatures non retenues peuvent entamer un processus d'évaluation approfondi, comme expliqué dans le guide de candidature. La notation reste la même.

Ce document a été traduit de l'anglais afin d'atteindre un plus grand public. Si la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (l'ICANN) s'est efforcée de vérifier l'exactitude de la traduction, l'anglais reste la langue de travail de l'ICANN et l'original de ce document, rédigé en anglais, est le seul texte officiel et faisant autorité.

Question		Critères	Notation
<b>N°</b>	<b>Formulaire d'informations sur les candidats</b>		
1	Nom légal complet du candidat, à savoir l'entité établie qui signera le contrat avec l'ICANN, après que ce dernier aura approuvé cette proposition.		
2	Forme légale du candidat (par exemple, LLC, société, instance gouvernementale, organisation internationale)		
3	La juridiction dans laquelle est répertoriée l'activité du candidat à des fins juridiques et financières.		
4	Adresse du principal lieu d'affaires du candidat. Cette adresse sera utilisée à des fins contractuelles. Les boîtes postales ne sont pas autorisées.		
5	Numéro de téléphone où joindre le candidat sur son principal lieu d'affaires.		
6	Numéro de fax où joindre le candidat sur son principal lieu d'affaires.	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
7	Adresse e-mail où joindre le candidat sur son principal lieu d'affaires.		
8	Si le lieu où le candidat dirige ses affaires est différent de son lieu d'affaires principal, indiquez les coordonnées de ce lieu afin de permettre la réception des notifications.		
9	Coordonnées de correspondance du candidat, incluant un numéro de téléphone, un numéro de fax et une adresse e-mail, si ces informations sont différentes du principal lieu d'affaires. Le candidat doit pouvoir recevoir les notifications à cette adresse.		
10	Adresse où sera exploité et géré le registre proposé par le candidat dans le cas où elle diffère de l'adresse de correspondance ou de l'adresse principale.		
<b>11</b>	<b>Contact principal</b>		
11a	Nom		
11b	Titre		
11c	Adresse		
11d	Numéro de téléphone		
11e	Numéro de fax		
11f	Adresse e-mail	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
<b>12</b>	<b>Contact secondaire</b>		
12a	Nom		
12b	Titre		
12c	Adresse		
12d	Numéro de téléphone		
12e	Numéro de fax		
12f	Adresse e-mail		

Question	Critères	Notation	
<b>Gouvernance du candidat</b>			
13	<p>Joignez les documents attestant de l'existence légale et de la bonne réputation de l'entité du candidat. Comme preuve d'établissement, fournissez les articles d'association ou tout document équivalent (par exemple, les statuts, les contrats de membres) de l'entité. Si le candidat est une instance ou une organisation gouvernementale, fournissez une copie certifiée de l'acte ou de la décision gouvernementale qui certifie son établissement. Comme preuve de bonne réputation, fournissez un certificat de bonne réputation ou tout autre document officiel équivalent publié par une autorité gouvernementale compétente, valide au moment de la soumission de la candidature. Dans le cadre de certaines lois, il est possible de prouver à la fois l'établissement et la bonne réputation à l'aide d'un document unique.</p> <p>Si aucun certificat ou document de ce type n'est disponible dans la juridiction du candidat, un affidavit rédigé et signé par un notaire ou un autre représentant légal dûment qualifié pour représenter des clients devant les cours du pays dans lequel l'organisation du candidat est établie, déclarant que l'organisation est établie et a bonne réputation, doit être fourni.</p>	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures. Les documents authentifiés doivent être fournis.	
14	ID d'entreprise, numéro fiscal, TVA ou tout équivalent, du candidat.	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
15	Indiquez les noms complets et les contacts, ainsi que les positions de tous les actionnaires détenant au moins 15 % des actions	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
<b>Remise et frais des candidatures</b>			
16	Entrez les informations confirmant que vous avez réglé les frais de candidature (par exemple, le numéro de confirmation du mandat postal)	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
<b>Désignation communautaire</b>			
17	La candidature porte-t-elle sur un TLD ouvert ou communautaire?	En l'absence de réponse, nous partons du principe que cette candidature concerne un TLD ouvert (tel que défini dans le guide du demandeur).	
18	<p>Si le TLD est communautaire, indiquez le nom et décrivez en détail la communauté que vous représentez:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Décrivez le mode de relation continue du candidat avec une communauté définie constituée d'une population restreinte.</li> <li>Décrivez la relation étroite et spécifique liant la chaîne gTLD demandée à sa communauté (par exemple, le TLD correspond à l'intitulé de la communauté ou à une abréviation reconnue de la communauté).</li> <li>A proposé des politiques d'enregistrement et d'utilisation dédiées spécifiques de la communauté pour son TLD. Inclure l'éligibilité, la sélection de la chaîne et les conditions d'utilisation, ainsi que les processus de conformité aux politiques.</li> <li>Dispose d'une recommandation par écrit de la communauté qu'il a nommée.</li> </ol>	<p>Cet élément NE sera PAS pris en compte lors de l'évaluation initiale. Il le sera lors de la phase initiale relative aux conflits de chaînes.</p> <p>Les critères d'évaluation incluent:</p> <p>A. Lien entre la chaîne proposée et la communauté. La chaîne correspond au nom ou à une abréviation reconnue de l'institution communautaire.</p> <p>B. Politiques d'enregistrement dédiées: l'éligibilité à l'enregistrement est strictement limitée aux membres de la communauté préétablie identifiée dans la candidature. Les politiques d'enregistrement incluent également la sélection du nom et les conditions d'utilisation, conformément à la portée annoncée et à la nature communautaire du TLD. Les politiques proposées comprennent notamment des mesures d'application spécifiques, telles que des pratiques d'enquête, des pénalités, des procédures de manipulation et des mécanismes d'appel.</p> <p>C. Établissement de la communauté. Communauté clairement identifiée, organisée et préétablie, présentant une taille et une longévité importantes.</p> <p>D. Soutien communautaire. Soutien d'une institution reconnue ou d'organismes membres, incluant la preuve de ce soutien, comme des minutes de réunions, des antécédents de vote ou des recommandations de membres de département ou de sous-organisation.</p>	Non évalué lors de l'évaluation initiale. La notation de l'évaluation comparative est décrite dans le guide du demandeur.
19	La chaîne demandée représente-t-elle de manière significative un nom de pays ou de région ISO-3166-1, un nom de sous-région ISO-3166-2 ou une ville?	<p>Les noms de lieux géographiques nécessitent l'approbation du gouvernement concerné. Le candidat doit lui-même vérifier si la chaîne demandée requiert une approbation et fournir les documents nécessaires. Toutes les chaînes seront examinées afin de déterminer s'il s'agit d'un nom géographique selon les termes de cette définition et si les documents nécessaires ont été fournis.</p>	Toute candidature dépourvue de l'approbation des gouvernements concernés alors que celle-ci est obligatoire sera refusée.

Question	Critères	Notation	
<b>Chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature</b>			
20	Indiquez la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature, c'est-à-dire le libellé ASCII (si la candidature porte sur un nom IDN, indiquez le libellé ASCII: le libellé « xn— »).	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
21	En cas de nom IDN, fournissez le libellé Unicode. Le libellé Unicode est une chaîne IDNA valide de caractères Unicode, incluant au moins un caractère non ASCII.	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
22	Pour les IDN, quelle est la traduction ou la translittération de la chaîne en anglais?	Signification littérale de la chaîne d'après le candidat à des fins de consignation dans la base de données.	
23	Langue du libellé (en anglais et telle que référencée par la norme ISO-639-1).	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
24	Système d'écriture du libellé (en anglais et tel que référencé par la norme ISO 15924).	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
25	Liste de tous les points de code contenus dans le libellé Unicode en fonction de sa forme Unicode.	Obligatoire pour la vérification d'exhaustivité des candidatures	
26	Représentez le libellé selon l'alphabet phonétique international ( <a href="http://www.arts.gla.ac.uk/IPA/ipachart.html">http://www.arts.gla.ac.uk/IPA/ipachart.html</a> ).	À des fins de consignation dans la base de données.	
<b>Questions générales</b>			
27	Quel(le) est l'objectif/la mission du TLD que vous proposez? (L'objectif peut indiquer: les personnes aptes à enregistrer un nom, les conditions d'utilisation acceptables, les conditions techniques pour les requérants).	Une réponse complète doit inclure l'utilisation première selon les modalités de l'entreprise/de la communauté, et définir le but de l'enregistrement pour les requérants.	
28	<p>Indiquez le nom et une description complète de tous les services de registres à fournir.</p> <p>Les services de registres sont définis comme suit: (1) des gestions du registre cruciales pour les tâches suivantes: (i) la réception de données provenant des bureaux d'enregistrement concernant l'enregistrement de noms de domaine et de serveurs de noms; (ii) l'approvisionnement des bureaux d'enregistrement grâce aux états liés aux serveurs zones pour le TLD; (iii) la diffusion des fichiers de zone TLD; (iv) la gestion des serveurs de zone de registre; et (v) la diffusion des coordonnées et autres informations liées aux enregistrements de serveurs de noms de domaines dans le TLD comme l'exige l'accord de registre; et (2) d'autres produits ou services que doit fournir l'opérateur de registres du fait de l'établissement d'une politique consensuelle; (3) tout autre produit ou service que seul un opérateur de registres est habilité à fournir, du fait de son statut d'opérateur de registres.</p> <p>Vous trouverez une définition complète des services de registres à l'adresse <a href="http://www.icann.org/en/registries/rsep/rsep.html">http://www.icann.org/en/registries/rsep/rsep.html</a> et dans l'accord de base du module 5. Les services de registres seront examinés pour déterminer si le service proposé peut poser des problèmes majeurs de stabilité ou de sécurité. Des exemples de services soumis au processus de services de registres par des registres établis sont disponibles à l'adresse <a href="http://www.icann.org/en/registries/rsep">http://www.icann.org/en/registries/rsep</a>.</p> <p>L'enregistrement de noms de domaine, par exemple, constitue un service de registres. Les listes des services de registres actuellement proposés par les registres sont disponibles dans les annexes du contrat de registre. Ces services passent généralement avec succès cette évaluation. Voir la page <a href="http://www.icann.org/en/registries/agreements.htm">http://www.icann.org/en/registries/agreements.htm</a>.</p>	<p>Le candidat ne peut s'engager que pour les services définis dans la demande. Une réponse complète doit décrire les services de façon adéquate de manière à permettre une évaluation de type RSEP. Les services de registres ne doivent pas poser de problèmes majeurs de stabilité ou de sécurité pour le système DNS.</p> <p>Sécurité: dans le cadre du guide du demandeur, un impact du service de registres proposé sur la sécurité signifie (1) la divulgation, l'altération, l'insertion ou la destruction non autorisées des données du registre, ou (2) l'accès non autorisé à des informations ou à des ressources, ou leur divulgation non autorisée, sur Internet par des systèmes fonctionnant conformément à toutes les normes applicables.</p> <p>Stabilité: dans le cadre du guide du demandeur, un impact sur la stabilité signifie que le service de registres proposé (1) n'est pas conforme aux normes correspondantes applicables faisant autorité et publiées par une entité officielle de normalisation reconnue et bien établie, telles que les documents RFC sur les meilleures pratiques actuelles ou sur le processus de standardisation d'Internet sponsorisés par l'IETF, ou (2) crée une condition qui influence défavorablement le débit, le temps de réponse, la consistance ou la cohérence des réponses aux serveurs Internet ou aux systèmes terminaux, fonctionnant selon les normes correspondantes applicables faisant autorité et publiées par une entité officielle de normalisation reconnue et bien établie, telles que les documents RFC sur les meilleures pratiques actuelles ou sur le processus de standardisation d'Internet, et dépendant des services d'approvisionnement ou d'informations de délégation de l'opérateur de registres.</p>	<p>Une évaluation préliminaire aura lieu pour déterminer si le service proposé est susceptible de générer des problèmes majeurs de sécurité ou de stabilité. Le cas échéant, la candidature devra être examinée par le panel d'évaluation technique des services de registres (RSTEP).</p> <p>Si le RSTEP estime que le service proposé ne pose aucun problème majeur de sécurité ou de stabilité, il pourra figurer sur le contrat conclu entre le candidat et l'ICANN.</p> <p>Si le RSTEP détermine qu'un risque raisonnable existe que le service de registres proposé puisse nuire considérablement à la sécurité ou à la stabilité, le service ne sera pas intégré au contrat. Le candidat peut alors choisir de poursuivre sa candidature ou de la retirer.</p>

Question	Critères	Notation	
<b>Démonstration des capacités techniques et opérationnelles</b>			
29	Présentation technique du registre proposé: fournissez une présentation technique du registre proposé, notamment des détails sur le type de registre qui sera géré et sur les interfaces utilisées pour les transactions d'enregistrement. Le projet technique doit disposer des ressources adéquates, ainsi que d'une expertise et d'une allocation des coûts appropriées dans le plan de registre. Le candidat décrira ses ressources financières dans la section suivante et ces ressources doivent correspondre de manière raisonnable à ces exigences techniques. Ce résumé détaillé ne doit pas reprendre les réponses aux questions ci-dessous.	Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
30	Cycle de vie de l'enregistrement: décrivez en détail le cycle de vie de l'enregistrement envisagé pour les noms de domaine du gTLD proposé. La description doit porter sur les divers états d'enregistrement ainsi que sur les critères et les procédures de changement d'état. Elle doit inclure le cycle de vie type de l'enregistrement pour les étapes de création/mise à jour/suppression et toutes les étapes intermédiaires qui peuvent s'appliquer (en attente, verrouillage, expiration et transfert). Tous les éléments temporels impliqués, comme les périodes de grâce avant paiement d'un nom de domaine ou les délais de préavis en cas de renouvellement ou de transfert, doivent également être clairement expliqués.	Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre le cycle de vie et les engagements pris à l'égard des requérants (dans le cadre de l'enregistrement).	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
31	Les candidats doivent expliquer comment leur proposition pourra limiter, au moyen de politiques et de pratiques, les enregistrements abusifs et toute autre activité ayant un impact sur les droits d'autrui. Décrivez les garde-fous mis en place contre les enregistrements non qualifiés.	Le candidat décrit les mécanismes permettant d'empêcher les enregistrements abusifs, identifie les utilisations illicites d'enregistrements une fois ces derniers effectués et s'emploie à y remédier.	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Les mécanismes de protection des droits à intégrer au contrat de registre sont décrits en détail. Les mécanismes empêchent les abus au cours du processus d'enregistrement ou de la période post-enregistrement (au-delà de l'UDRP). Ils gèrent le démarrage et la gestion continue du registre.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> L'opérateur de registres proposé s'engage à protéger les droits d'autrui et décrit les mécanismes mis en place à cette fin. Ces mécanismes fournissent une protection au moins au démarrage du registre.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
32	Architecture de réseau: présentez le plan détaillé actuel du système et de l'architecture de réseau qui gèreront l'exploitation du registre pour la portée de registre envisagée. Les réponses doivent par exemple inclure les diagrammes de réseau et d'architecture, les détails des plates-formes matérielles et logicielles, les informations sur la bande passante, la connectivité IPv6, les pare-feu et l'emplacement physique envisagé pour les systèmes, centres d'opérations et autres infrastructures. Décrivez les systèmes d'alimentation de secours (avec une source d'alimentation d'une autonomie de plusieurs jours) et les dispositifs physiques et de sécurité destinés à empêcher les intrusions. Décrivez les sites ou emplacements distants de remplacement à cette fin.	Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>

Question	Critères	Notation
33	Capacités de la base de données: détaillez les capacités de la base de données, notamment: les logiciels, la taille, le rendement, l'évolutivité, les procédures de création des objets, de modification et de suppression, les notifications de modification, les procédures de transfert entre bureaux d'enregistrement, la mise en œuvre du délai de grâce et les capacités de rapport.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
34	Diversité géographique: décrivez les projets de diversité géographique des serveurs de noms et des centres d'opérations. Cela peut inclure les projets visant à utiliser la multidiffusion (anycast) ou toute autre mesure de géo-diversité.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
35	Service de noms: décrivez la configuration et la gestion des serveurs de noms, notamment leur conformité avec les documents RFC. Tous les serveurs de noms utilisés dans le cadre du nouveau gTLD doivent être gérés conformément aux spécifications sur le protocole DNS définies dans les documents RFC (Request for Comments) de l'IETF suivants: 1034, 1035, 1101, 1996, 2181, 2182, 2308, 3596, 3597, et 3671.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
36	Performance SRS: décrivez le projet de gestion d'un système de registre partagé fiable et solide. Reportez-vous aux exigences décrites dans les Spécifications relatives à l'interopérabilité, la continuité et les performances des registres jointes à la version préliminaire du contrat de base.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>

Question	Critères	Notation	
37	<p>Politique de sécurité: donnez un aperçu de la politique et des procédures de sécurité pour le registre proposé, notamment:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle d'accès aux systèmes et au réseau, garantissant une gestion sécurisée des systèmes, en incluant les détails du mode de surveillance, de consignation et de sauvegarde;</li> <li>2. la configuration et les autres mesures permettant de réduire les risques liés aux attaques par refus de service;</li> <li>3. les politiques, plans et processus de réponses aux incidents informatiques et réseau;</li> <li>4. les plans de réduction des risques liés à un accès non autorisé aux systèmes ou à l'altération des données du registre, et les moyens mis en place pour limiter les attaques par refus de service;</li> <li>5. les détails sur les pistes de vérification et les mécanismes de détection des intrusions;</li> <li>6. une analyse des menaces pour le registre proposé et les moyens de défense déployés contre ces menaces.</li> </ol>	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre; (4) une cohérence entre la politique de sécurité et les engagements pris à l'égard des requérants (dans le cadre de l'enregistrement) concernant les niveaux de sécurité.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
38	<p>Sauvegarde: indiquez la fréquence et les procédures de sauvegarde des données, les systèmes et matériels utilisés pour la sauvegarde, le format des données, le dépôt de données ou toute autre fonctionnalité de sauvegarde des données ainsi que les procédures de récupération des données/reconstruction de la base de données.</p>	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
39	<p>Dépôt de données: décrivez comment le candidat compte respecter les dispositions relatives au dépôt de données figurant dans les Spécifications sur le dépôt des données de registre (Registry Data Escrow Specifications, jointes à la version préliminaire du contrat de base), notamment ses plans de sauvegarde quotidienne et d'archivage des informations du registre.</p>	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
40	<p>Continuité du registre: décrivez comment le candidat compte respecter les obligations relatives à la continuité du registre, telles qu'elles sont décrites dans les Spécifications relatives à l'interopérabilité, la continuité et les performances des registres, jointes à la version préliminaire du contrat de base. Pour référence, les candidats peuvent consulter le plan de continuité des registres gTLD de l'ICANN sur le site <a href="http://www.icann.org/registries/failover/icann-registry-failover-plan-15jul08.pdf">http://www.icann.org/registries/failover/icann-registry-failover-plan-15jul08.pdf</a> ainsi que les pratiques recommandées par l'ICANN à l'adresse <a href="http://www.icann.org/en/registries/continuity/draft-plan-best-practices-20oct07.pdf">http://www.icann.org/en/registries/continuity/draft-plan-best-practices-20oct07.pdf</a>.</p>	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) une adéquation entre les meilleures pratiques et les aspects des opérations de registre décrites dans d'autres réponses aux présentes questions; (4) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>

Question	Critères	Notation
41	Transition du registre: présentez un plan à suivre dans le cas où il serait nécessaire de transférer le gTLD proposé à un nouvel opérateur, en incluant le processus de transition.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
42	Tests de basculement: décrivez le plan de test de basculement, y compris la procédure obligatoire de test annuel du plan. Les exemples peuvent porter sur la description des plans permettant de tester le basculement des centres de données ou des opérations vers des sites de remplacement, d'un centre de secours immédiat à un centre de secours graduel, les tests de dépôt de données de registre ou les tests de continuité avec les autres registres gTLD et l'ICANN.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
43	Processus de surveillance et de résolution des pannes: décrivez les dispositions envisagées (ou existantes) pour la surveillance des systèmes de registre critiques (y compris le SRS, les systèmes de base de données, les serveurs DNS, la politique de données d'enregistrement accessibles à tous (Whois), la connectivité du réseau, les routeurs et le pare-feu). Cette description doit expliquer le mode de surveillance de ces systèmes et les mécanismes mis en place pour la résolution des pannes et leurs rapports. Elle doit présenter en détail les dispositions d'assistance proposées pour ces systèmes de registre.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre; (4) une cohérence entre le plan et les engagements pris à l'égard des requérants concernant la maintenance du système.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
44	EPP: décrivez de manière détaillée l'interface avec les bureaux d'enregistrement, notamment sa conformité avec le protocole EPP (Extensible Provisioning Protocol) décrit dans les documents RFC 3730, 3731, 3732, 3733, 3734, et 3735. Fournissez les modèles et schémas EPP qui seront utilisés.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>

Question	Critères	Notation	
45	Whois: décrivez comment le candidat compte respecter les spécifications Whois (données d'enregistrement accessibles à tous sur les registres) de l'ICANN pour les objets de données, l'accès en masse et les recherches, telles qu'elles sont décrites dans le contrat de base: « Spécifications relatives aux services de publication des données d'enregistrement » (Specification for Registration Data Publication Services). Décrivez comment le service Whois du candidat compte respecter le document RFC 3912.	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre, et le nombre de requêtes attendues; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
46	DNSSEC: si le gTLD envisagé doit proposer le service de registre DNSSEC au moment de son lancement, décrivez les politiques et procédures que respectera le registre, comme le mode d'échange et de stockage sécurisés du matériel de chiffrement, par exemple.	<p>Il s'agit d'une option facultative. Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'envergure du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
47	IDN: indiquez si le registre proposé prendra en charge l'enregistrement des libellés IDN dans le TLD et, le cas échéant, comment. Expliquez, par exemple, quels caractères seront pris en charge, présentez la table des IDN associée avec identification des variantes ainsi qu'une politique d'enregistrement correspondante. Cela inclut également les interfaces publiques des bases de données telles que Whois et EPP. Décrivez les mesures prises par le candidat pour résoudre les problèmes d'affichage ou de fonctionnement éventuels relatifs à la chaîne TLD faisant l'objet de la candidature. Les IDN peuvent générer des problèmes d'affichage dans certaines applications. Reportez-vous au protocole IDNA (lien disponible à partir de la page <a href="http://www.icann.org/en/topics/idn/rfcs.htm">http://www.icann.org/en/topics/idn/rfcs.htm</a> ) pour plus d'informations ainsi qu'au wiki IDN ( <a href="http://idn.icann.org">http://idn.icann.org</a> ).	<p>Il s'agit d'une option facultative. Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre; (3) une cohérence entre le plan IDN et les engagements pris à l'égard des requérants dans le cadre de l'enregistrement et des descriptions des services de registre; (4) l'absence de problèmes relatifs à l'utilisation des systèmes d'écriture et la publication des tables de variantes linguistiques.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée. Les tables des IDN sont complètes. Démontre une connaissance et une expérience des directives IDNA et IDN et atteste d'un plan de mise en œuvre détaillé.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation. Par exemple, les tables des IDN sont incomplètes mais suffisantes. (Les tables des IDN doivent être terminées avant la délégation.) Un projet détaillé de présentation des tables de variantes linguistiques est fourni. Preuve est faite de la connaissance des directives IDNA et IDN, et existence d'un plan de sécurisation des ressources pour la création d'un plan de mise en œuvre.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>

Question	Critères	Notation
<p>48 Accessibilité IPv6: le registre prend en charge l'accès aux serveurs DNS sur un réseau IPv6. L'IANA dispose actuellement d'un ensemble d'exigences techniques minimum pour le service de noms IPv4. Cela inclut deux serveurs de noms distincts de par leur géographie et leur topologie de réseau, servant chacun un groupe homogène de données et accessibles depuis plusieurs endroits de la planète. Le registre remplira ces mêmes critères pour IPv6, recourant au transport IPv6 vers leur réseau.</p>	<p>Une réponse complète doit montrer: (1) une connaissance et une compréhension totales de cet aspect des exigences techniques des registres; (2) une cohérence entre, d'une part, la portée/l'étendue du projet technique et, d'autre part, le modèle commercial et la taille planifiée du registre; (3) des ressources suffisantes pour le projet technique par rapport aux coûts planifiés dans le plan d'activités du registre; (4) l'identification par le candidat des serveurs de noms prenant en charge IPv6 et répondant à ces exigences.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> La réponse présente des plans très développés et détaillés autour des critères opérationnels du registre et fait état d'une grande solidité. L'interaction et la cohérence entre les exigences techniques et commerciales sont totales. L'expertise technique est déjà disponible ou engagée. Démontre une connaissance et une expérience des exigences IPv6 et atteste d'un plan de mise en œuvre détaillé.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> La réponse atteste d'un niveau de détails suffisant pour prouver clairement que les connaissances et les compétences sont présentes; démontre une bonne compréhension des impacts commerciaux de cette exigence; prouve que l'expertise technique nécessaire à la réalisation des projets pour cet élément est disponible. Quelques faiblesses ou omissions cependant facilement rectifiables ou surmontables, sans conséquences sur l'acceptation. Preuve est faite de la connaissance des exigences IPv6 et existence d'un plan de sécurisation des ressources pour la création d'un plan de mise en œuvre.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
<p>Important: Dans certains cas, les critères et la notation sont établis à partir des réponses apportées à plusieurs questions de cette section ou d'autres sections; ils ne sont donc pas forcément associés à des questions en particulier.</p>		
<p>49 Fournissez les états financiers vérifiés relatifs au tout dernier exercice financier achevé du candidat, ainsi que les états non vérifiés relatifs à la dernière période financière intermédiaire achevée en date.</p>	<p>Les états financiers vérifiés sont préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS) adoptées par le comité International Accounting Standards Board (IASB), ou conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (U.S. GAAP). Ces états doivent inclure un bilan et un compte de résultat reflétant la situation financière et les résultats d'exploitation du candidat. Dans le cas où le candidat serait une toute nouvelle entité créée dans le but de poser sa candidature pour un gTLD, et donc sans passé financier, il doit remettre les états financiers pro forma reflétant la capitalisation prévue de l'entité pour l'opérateur de registres. Dans ce dernier cas, le financement doit refléter la situation de manière précise et réelle et ne pas inclure de financements prospectifs.</p>	<p><b>2 - répond entièrement aux exigences:</b> Des états complets et authentifiés ont été fournis ainsi que des états non vérifiés pour la période la plus récente.</p> <p><b>1 - répond tout juste aux exigences:</b> Pour les candidats ne disposant pas d'états vérifiés, des états financiers pro forma reflétant la capitalisation prévue de l'entité pour l'opérateur de registres sont fournis.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2. Par exemple, une entité existant depuis plusieurs années n'a pas pu fournir d'états vérifiés.</p>

Question	Critères	Notation
50	<p>Fournissez les prévisions financières relatives aux coûts et au financement en utilisant le modèle de tableau de nombres joint à ce document. La période de démarrage s'étend du dépôt de la candidature à la délégation du TLD. La feuille de calcul a pour but d'harmoniser les candidatures de TLD et ainsi de faciliter le processus d'évaluation.</p>	<p>Le candidat a fourni un modèle détaillé faisant la preuve d'une activité viable (même si le seuil de rentabilité n'a pas été atteint au cours des trois premières années d'exercice).</p>
		<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Le modèle est suffisamment détaillé pour qu'un expert en gestion de registre puisse relever un équilibre certain entre les coûts, les financements et les risques. En d'autres termes, les financements et les coûts sont très cohérents et représentatifs d'une entreprise durable et fiable. Les fourchettes de revenus et de coûts prévues sont expliquées en détail. Le financement des opérations est assuré, même en dehors de la fourchette escomptée.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> Fait la preuve des ressources et d'un projet suffisants pour une entreprise durable. Plus important, les hypothèses financières relatives aux services de registre, au financement et au marché sont identifiées. Les estimations financières sont défendables. Le modèle est suffisamment détaillé pour qu'un expert en gestion de registre puisse relever un équilibre raisonnable entre les coûts, les financements et les risques. En d'autres termes, les financements et les coûts sont cohérents et représentatifs d'une entreprise durable.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
51	<p>Décrivez et expliquez les coûts que devraient impliquer l'installation et la gestion du registre proposé. Comme cela est décrit dans le guide du demandeur, les informations fournies seront examinées à la lumière de la candidature dans son ensemble et des critères d'évaluation. Cette réponse doit donc être conforme aux informations fournies dans le tableau des nombres pour:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la gestion du registre;</li> <li>2. la fourniture des services de registre que vous avez décrits plus haut; et</li> <li>3. le respect des exigences techniques décrites à la section Démonstration des capacités techniques et opérationnelles ci-dessus.</li> </ol>	<p>Les coûts identifiés sont cohérents avec les services de registre proposés, permettent un financement suffisant des exigences techniques et sont cohérents avec le but/la mission proposé(e) du registre. Une personne sensée ayant de l'expérience en matière de gestion technique des registres conviendrait que les coûts prévus sont raisonnables pour la taille de registre décrite dans la candidature.</p>
		<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Les éléments de coût décrits sont clairement et distinctement associés à chacun des aspects de la gestion du registre: services de registre, exigences techniques et autres aspects décrits par le candidat. Les coûts estimés sont mesurés et cohérents avec la gestion du registre tel qu'il a été décrit en termes de volume/taille/envergure par le candidat. La plupart des estimations se basent sur des exemples réels d'opérations de registre antérieures ou un équivalent. Les estimations mesurées décrivent, sur la base de ces expériences, une fourchette d'estimations des coûts.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> Les éléments de coût décrits couvrent convenablement tous les aspects de la gestion du registre: services de registre, exigences techniques et autres aspects décrits par le candidat. Les coûts estimés sont cohérents et défendables par rapport à la gestion du registre tel qu'il a été décrit en termes de volume/taille/envergure par le candidat.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
52	<p>Décrivez les fourchettes attendues pour les prévisions de coût. Décrivez les facteurs affectant ces fourchettes.</p>	

Question	Critères	Notation
<p>53 Le financement peut provenir de plusieurs sources (par exemple, un capital existant ou des revenus issus de la gestion du registre proposé). Pour chacune de ces sources (le cas échéant), décrivez:</p> <p>I. Comment les fonds existants alimenteront à la fois:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le démarrage initial des opérations, et</li> <li>2. la gestion continue des opérations,</li> </ol> <p>II. Un modèle de revenus incluant les prévisions pour les volumes de transactions (si le candidat n'envisage pas de couvrir les coûts de gestion du registre en se servant des revenus d'enregistrement, il doit expliquer comment il compte parvenir à développer et à gérer durablement le financement).</p> <p>III. En cas de sources de financement extérieures, le candidat doit (le cas échéant) faire la preuve de l'engagement de la partie apportant les fonds.</p>	<p>Les ressources de financement sont clairement identifiées et sont suffisantes pour faire face aux dépenses prévues pour le registre. Les sources du financement sont clairement identifiées et réservées. Le plan de transition des sources de financement permettant de passer de l'utilisation du capital disponible à celle des revenus issus de la gestion du registre (le cas échéant) est décrit. Les sources extérieures de financement sont indiquées et vérifiées, et ne doivent pas inclure de sources prospectives. Les sources de financement devant assurer la gestion continue du registre sont identifiées. Les revenus prévus sont cohérents avec la taille et la pénétration projetée des marchés cibles.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Les fonds existants sont quantifiés, réservés et affectés à la gestion du registre. Si la gestion continue doit être alimentée par des fonds existants (plutôt que par les revenus issus de cette gestion), ces fonds doivent être réservés et affectés uniquement à cette gestion, selon un montant correspondant à trois années d'exploitation. Les revenus sont clairement associés aux volumes commerciaux, à la taille et à la pénétration de marché prévus. Les hypothèses formulées sont qualifiées de sages par les spécialistes.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> Les fonds existants sont quantifiés, identifiés comme disponibles et budgétés. Si la gestion continue doit être alimentée par des fonds existants (plutôt que par les revenus issus de cette gestion), ces fonds sont quantifiés et leurs sources identifiées, selon un montant correspondant à trois années d'exploitation. Les revenus sont directement associés aux volumes commerciaux, à la taille et à la pénétration de marché prévus. Les hypothèses formulées sont qualifiées de raisonnables par les spécialistes.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
<p>54 Décrivez les fourchettes attendues pour les prévisions de financement et de revenus. Décrivez les facteurs affectant ces fourchettes.</p>		
<p>55 Expliquez l'importance des écarts d'une année sur l'autre (ou prévus au-delà du calendrier du modèle) dans toutes les catégories de coûts ou de financement.</p>		
<p>56 Décrivez votre plan de secours: identifiez les obstacles éventuels à la mise en œuvre de votre plan d'activités et leur incidence sur les coûts, le financement ou le calendrier de votre plan. Par exemple, avez-vous identifié une réglementation, une loi ou une politique en particulier qui pourrait avoir une incidence sur l'offre des services de registre?</p>	<p>Les imprévus et les risques sont identifiés et intégrés dans l'analyse des coûts et des financements. Les plans d'action sont connus en cas d'imprévus. Le modèle peut résister à ces imprévus.</p>	<p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Le modèle identifie avec précision les principaux risques et les probabilités qu'ils surviennent: risques opérationnels, commerciaux, juridiques et autres risques extérieurs. Le financement existant et les revenus prévus sont suffisants pour supporter les plans d'action et les opérations, même en cas d'imprévus.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> Le modèle identifie les principaux risques de manière suffisamment détaillée pour être compris par une personne ayant de l'expérience dans ce domaine. Si le plan existant ne prévoit pas de ressources pour parer aux imprévus, des sources de financement et un plan pour les obtenir sont identifiés.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre à la note 1 ou 2.</p>
<p>57 Décrivez votre plan de secours dans le cas où les sources de financement seraient insuffisantes au point de devoir dévier de votre modèle de mise en œuvre. En particulier, comment remplirez-vous les exigences techniques en cours?</p>		
<p>58 Décrivez votre plan de secours dans le cas où les volumes d'activités dépasseraient les prévisions les plus élevées au point de devoir dévier de votre modèle de mise en œuvre. En particulier, comment remplirez-vous les exigences techniques en cours?</p>		

Question	Critères	Notation
<p>59 Continuité: apportez la preuve que vous possédez les ressources financières nécessaires à une gestion continue minimum du registre pour les requérants d'alors pour une durée de trois à cinq ans en cas de défaillance ou de défaut du registre ou jusqu'à la désignation d'un nouvel opérateur. Les informations doivent inclure le montant et le calendrier du financement nécessaires au maintien des opérations du registre aux niveaux d'activité prévus. Cet engagement peut être rempli: en recourant à un instrument financier de type caution ou lettre de crédit (à savoir, une preuve de votre capacité à assurer la sécurité financière, garantie par une institution financière solvable); en passant un contrat avec un fournisseur de services afin de garantir la continuité des services; en réservant les fonds; ou par tout autre moyen.</p>	<p>Attestation ou plan détaillé des capacités à financer la gestion continue minimum du registre pour les requérants d'alors pour une durée de trois à cinq ans en cas de défaillance ou de défaut du registre ou jusqu'à la désignation d'un nouvel opérateur. Preuve de l'existence des moyens de financement de cette exigence avant la délégation. Cette exigence doit être remplie avant la délégation du registre. En lieu et place de cette exigence, l'ICANN étudie la possibilité d'un plan de continuité de registre collectif dans lequel le registre proposé s'acquitterait de frais fixes en plus des frais de candidature afin de financer une entité extérieure chargée de fournir des services de résolution de noms.</p>	<p><b>Remarque: En plus de la notation ci-dessous, le candidat doit atteindre la note de 3 ou 4 pour que la délégation soit possible.</b></p> <p><b>3 - dépasse les exigences:</b> Une caution ou tout autre instrument financier sont obtenus; un accord officiel est passé et pleinement financé avec un fournisseur de services de secours; ou d'autres dispositions de financement sont prévues pour assurer la gestion du registre sur une durée de cinq ans en cas de défaillance.</p> <p><b>2 - dépasse les exigences:</b> Une caution ou tout autre instrument financier sont obtenus; un accord officiel est passé et pleinement financé avec un fournisseur de services de secours; ou d'autres dispositions de financement sont prévues pour assurer la gestion du registre sur une durée de trois ans en cas de défaillance.</p> <p><b>1 - répond aux exigences:</b> Des fonds séparés sont identifiés et un instrument financier est indiqué pour assurer la gestion continue du registre sur une durée minimale de trois ans en cas de défaillance.</p> <p><b>0 - ne répond pas aux exigences:</b> Les exigences ne sont pas suffisamment remplies pour pouvoir prétendre aux autres notes.</p>